

Compte rendu CAPL du 18/10/2012

Passage au 8^{ème} échelon catégorie C

A l'ordre du jour de cette CAPL, nous avons à étudier des propositions d'inscription par tableau d'avancement à l'échelon spécial du grade d'agent administratif principal des finances publiques de 1^{ère} classe au titre de l'année 2013.

Un premier tableau fait état de la plage d'appel statutaire « PAS », autrement dit les collègues remplissant les conditions statutaires. **61** personnes pouvaient prétendre au 8^{ème} échelon.

L'autre tableau représente la plage utile de sélection « PUS », c'est à dire les agents devant satisfaire à l'ensemble des conditions statutaires et utiles à savoir :

- satisfaire à l'ensemble des conditions statutaires de grade et/ou de services exigées par le statut particulier au corps d'appartenance ;
- être en position d'activité à la date de promotion ;
- avoir été noté au moins à la note pivot au titre des 3 dernières années dont une dans le grade de sélection au 31 décembre N-1 ;
- faire preuve d'une valeur professionnelle satisfaisante :
 - Ne pas fait l'objet d'une évolution négative (-0.02 ou -0.06) au cours des 3 dernières années qui précèdent (N-3 à N-1)
 - Ne pas avoir fait l'objet d'une procédure disciplinaire ou d'un contexte disciplinaire récent.

L'administration centrale a décidé un taux de promotion à 30%, ce qui correspond à **19** agents pour notre département. Les agents âgés de 58 ans au moins au 31 décembre de l'année du tableau qui remplissent les conditions statutaires et utiles , ont vocation à être inscrit à titre dérogatoire et prioritaire au tableau d'avancement.

Notre direction a décidé de rajouter 3 collègues au « PUS » sachant que ces collègues ont la possibilités de partir à la retraite en début d'année et qu'ils ne pourraient pas bénéficier du 8^{ème} échelon lors de leur passage à la retraite (moins de 6 mois dans l'échelon). Ces collègues, s'ils désirent prendre leur retraite avant d'avoir effectué les 6 mois dans l'échelon, serait enlever de la « PUS » afin de ne pas pénaliser d'autres collègues.